



## DATES SEANCES A LURE A CHEVAL 2024/2025

	MERCREDI	SAMEDI
<b>SEPTEMBRE</b>	11/18/25 septembre	14/21/28 septembre
<b>OCTOBRE</b>	2/9/16 octobre	5/12/19 octobre
<b>NOVEMBRE</b>	6/13/20/27 novembre	9/16/23/30 novembre
<b>DECEMBRE</b>	4/11/18 décembre	7/14/21 décembre
<b>JANVIER</b>	8/15/22/29 janvier	11/18/25 janvier
<b>FEVRIER</b>	5/26 février	1/8 février
<b>MARS</b>	5/12/19/26 mars	1/8/15/22/29 mars
<b>AVRIL</b>	2/23/30 avril	5/26 avril
<b>MAI</b>	14/21 mai <b>PAS DE COURS LE 7 et le 28 MAI</b>	3/17/24 mai <b>PAS DE COURS LE 10 MAI</b>
<b>JUIN</b>	4/11/18/25 juin	7/14/21/28 juin

Vous bénéficiez d'une séance « joker » par période scolaire annulable et rattrapable sur les vacances suivantes ou un cours de la période suivante avec réservation préalable. **Attention** : toute absence à une séance non informée au minimum **48heures à l'avance par écrit** (par sms, mail, courrier) sera considérée comme réalisée sauf sur présentation d'un justificatif médical. Pas de remboursement possible sauf sur présentation d'un certificat médical stipulant l'arrêt de la discipline jusqu'à la fin de l'année, soit le 23/08. RAPPEL : Les « joker » ne sont pas cumulables ni remboursables. Valeur d'un « joker » : 20€.